

**Aérosol - Lubrifiant pour chaînes de moto.
Réservé à un usage professionnel**

UTILISATIONS

Produit spécialement développé pour lubrifier les chaînes de motos de route ou tous terrains, avec ou sans joints toriques (O-ring).

Convient aussi pour tous types de chaîne : tronçonneuses, vélos, engins de manutention, de convoyage ..., ainsi que pour lubrifier tous types de mécanismes : articulations, leviers, câbles, axes et renvois de freins, d'embrayage, d'amortisseurs...

Résiste à l'eau et protège contre la rouille.

Réduit les frottements et diminue les pertes de puissance.

Augmente la durée de vie de la chaîne.

Sans action sur les joints toriques.

Contient un solvant pour éliminer les dépôts et bien pénétrer entre les axes.

Aspect du produit après évaporation du solvant : graisse fluide ou huile épaisse adhérente.

MODE D'EMPLOI

Agiter l'aérosol avant usage.

Appliquer à l'intérieur de la chaîne sur toute sa longueur.

Faire tourner la chaîne lentement.

Attendre quelques instants que le lubrifiant épaisse, avant de repartir.

Gaz propulseur inflammable : ne pas pulvériser sur une flamme ou une source de chaleur.

Bien lire les précautions d'emploi inscrites sur le boîtier.

Ne pas utiliser pour un autre usage que celui pour lequel ce produit est destiné.

EMBALLAGE

Conditionnement 500ml.

Les aérosols doivent être utilisés dans l'année suivant la livraison pour une utilisation optimale, les retours ne seront pas acceptés après ce délai.

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : XVII-02-1508

Date d'édition : 06/08/2015